



VOUS ACCOMPAGNE DEPUIS 1966

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS

2023-2024



TABLE DES MATIÈRES

1. Mot de la présidente du conseil d'administration
2. Notre mission
3. Notre territoire d'action
4. Nos administrateurs
5. Notre équipe
6. Notre vie associative
7. Notre clientèle
8. Nos services à la population
 - a) Les interventions budgétaires individuelles
 - b) L'éducation financière
 - c) Le fonds d'aide Desjardins
 - d) Les ententes de paiement avec Hydro-Québec
 - e) Nos actions auprès de la Régie de l'énergie
 - f) Nos implications pour la défense des droits des consommateurs
9. Nos alliés
10. Notre réseau
11. Nos adhésions à des organismes
12. Nos perspectives de développement

1. MOT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Plusieurs défis se sont présentés à l'ACEF de Québec en 2023-2024. Grâce à des administrateurs engagés et du personnel compétent, nous avons relevé ceux-ci et mis en place les conditions gagnantes pour mieux aborder l'avenir.

Aujourd'hui, l'ACEF de Québec peut compter sur un Conseil d'administration (CA) complet. Nos vétérans, Jacinthe, Claude, Nicolas et Robert assurent une continuité et une cohérence sur le plan historique et nous avons deux nouveaux administrateurs, André et Marc-Olivier, présentant de nouvelles idées et détenant de belles compétences.

Au cours de l'année, les activités financières et la gestion de la paie ont été internalisées. Nous sommes donc maîtres d'œuvre dans ces domaines. Nous avons également revu les conditions de travail du personnel afin de nous assurer d'être un employeur de choix. Ensuite, nous avons fait des ajustements informatiques afin de sécuriser nos données.

Mais, enfin et surtout, nous avons revu la planification stratégique. Pour l'appuyer dans sa démarche, le CA a fait appel à un expert référé par l'organisme Bénévoles d'expertise.

Basée sur les enjeux de l'ACEF et la participation du personnel et d'intervenants du milieu communautaire, cette planification stratégique centrera nos actions sur notre mission et actualisera les services dispensés aux personnes et aux familles de l'agglomération de la Ville de Québec et de la MRC de Portneuf.

En mon nom et en celui de tous les administrateurs, nous tenons à remercier nos membres et toutes les personnes impliquées de près ou de loin dans cette démarche.

Nous tenons aussi à remercier tout spécialement nos bailleurs de fonds pour leur compréhension, leur soutien et leur générosité.

Cette planification stratégique permettra à l'ACEF de Québec de mieux aborder la direction qu'elle prendra à l'avenir pour atteindre ses objectifs.

Yola Dubé

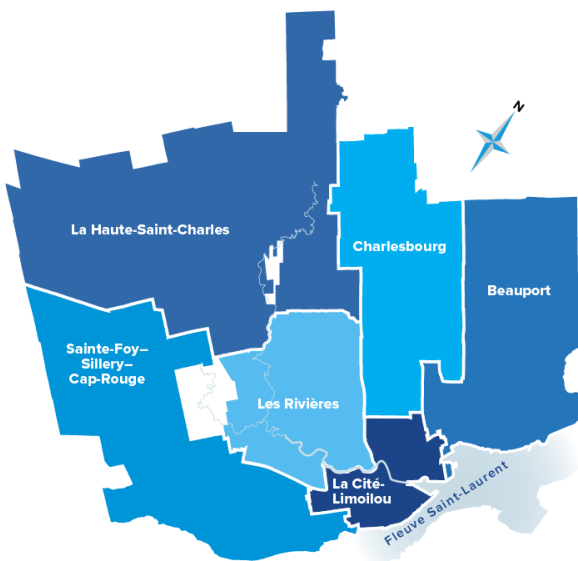
2. NOTRE MISSION

L'Association coopérative d'économie familiale de Québec (ACEF de Québec), fondée en 1966, aide et éduque les personnes dans le domaine des finances personnel et dans la défense de leurs droits collectifs.

4. NOTRE TERRITOIRE D'ACTION

L'ACEF de Québec offre ses services à plus de 700 000 Québécois et Québécoises qui vivent dans l'agglomération de Québec et dans la Municipalité régionale de comté (MRC) de Portneuf.

L'ACEF de Québec dessert l'agglomération de Québec qui comprend le territoire de la Ville de Québec, de la Ville de l'Ancienne-Lorette, de la Ville de Saint-Augustin, de Wendake, de la MRC de la Côte-de-Beaupré, de la MRC de l'Île d'Orléans, de la MRC de La Jacques-Cartier. Elle dessert également la MRC de Portneuf.



5. NOS ADMINISTRATEURS

Fonction	Prénom	Nom
Présidente	Yola	Dubé
Vice-présidente et secrétaire	Jacinthe	Cloutier
Trésorier	André	Bouchard
Administrateur	Claude	Allard
Administrateur	Pierre-Nicolas	Gagné
Administrateur	Marc-Olivier	Villeneuve
Administrateur	Robert	Warnet

Très motivés par la mission sociale de l'ACEF de Québec, les membres du conseil d'administration (CA) 2023-2024 ont fait preuve de beaucoup de dynamisme tout au cours de l'année et ils ont tenu 11 réunions.

Un total de **763 heures de bénévolat** a été fait. Si on rapporte le total des heures de bénévolat consacrées en journée de travail de 7 heures, on peut considérer que les membres ont donné 109 jours de travail à l'ACEF de Québec.

Le temps consacré a permis de :

- initier une démarche de planification stratégique et former un Comité sur la planification stratégique
- instaurer un Comité sur les ressources humaines.
- collaborer à une Communauté d'apprentissage en matière de saine gouvernance, organisée par Bénévoles d'expertise;
- participer à plusieurs manifestations, listées dans la section *Nos implications pour la défense des droits des consommateurs*;

- tenir un Kiosque d'information sur les services de l'ACEF de Québec lors du *Printemps des Alternatives*, organisé par le Réseau du Forum social de Québec Chaudière-Appalaches, 29 avril 2023.
- assister aux assemblées générales (AGA) de collaborateurs :
 - AGA de la Caisse d'économie solidaire, 20 avril 2023;
 - AGA de la Table citoyenne, 16 mai 2023;
 - AGA du Réseau du Forum social Québec Chaudière-Appalaches, 13 novembre 2023.

6. NOTRE ÉQUIPE



Deux personnes ont assumé la direction générale au cours de l'année. Brigitte Labbé a assuré l'intérim jusqu'au mois de mai avant que Julie Mayrand occupe le poste à compter de juin 2023.

À la fin 2023, un poste de responsable de l'administration et de la vie associative a été créé et l'ACEF de Québec a accueilli Louis-Joseph Benoît.

Au cours de l'année, les postes d'intervenants budgétaires ont été occupés par les personnes suivantes : Julie Dumas, Hélène Simard, Luc-André Leclerc et Lindsay Hounto.

Une étudiante en consommation de l'Université Laval, Maude Tremblay, a quant à elle été embauchée au sein de l'ACEF de Québec afin de gérer les médias sociaux.

7. NOTRE VIE ASSOCIATIVE



Appuyant la mission et le travail de l'équipe de l'ACEF de Québec, nos membres sont invités à participer à l'assemblée générale et à nous informer de leurs préoccupations en tant que consommateurs.

Une coopérative comme l'ACEF de Québec se veut un agent de changement occupant une place de choix dans l'économie du Québec. Elle veille à s'adapter aux besoins de ses membres qui sont au cœur de la prise de décision concernant ses activités. Ses administrateurs sont élus selon le principe « un membre, un vote ».

Nous travaillons à améliorer la situation financière de nos membres et de la population en plus de défendre leurs droits.

Nos membres donnent un sens, une légitimité et une direction à notre organisation. Ils ont d'ailleurs été invités à participer à la réflexion entourant la planification stratégique.

Nous comptons les appeler à s'impliquer davantage au cours de la prochaine année afin qu'ils donnent à l'ACEF de Québec la capacité d'en faire encore davantage pour la population de l'agglomération de Québec et de la MRC de Portneuf.

8. NOTRE CLIENTÈLE



Les usagers de nos services d'interventions budgétaires sont **en majorité des femmes (66%) et des personnes seules (56%)** à faible revenu. Les couples représentent 28% des personnes faisant appel aux services de l'ACEF de Québec tandis que les familles monoparentales occupent 16% de ses interventions budgétaires.

Comme source de revenus, près de **la majorité de nos usagers travaillent**. Par la suite, en ordre décroissant, on retrouve les personnes qui vivent de l'aide sociale ou de rentes d'invalidité, des retraités, des chômeurs et des étudiants.

La catégorie d'âge que nous rejoignons le plus est les 25 à 44 ans (42%). Viennent ensuite les 45 à 64 ans (32%), les 65 ans et plus (13%), les 18 à 24 ans (8%) et enfin, les moins de 18 ans (5%).

Les usagers demandent une consultation budgétaire en premier lieu pour réussir à comprendre leurs finances et obtenir des conseils pour mieux les gérer (44%). L'endettement est la deuxième raison de consultation (36%), suivie par les changements de situation ayant une incidence sur le budget des usagers (9%). Enfin, les demandes de prêts (7%) et les ententes avec Hydro-Québec (4%) s'avèrent les autres raisons de rencontres.

Les participants aux rencontres avec les intervenants budgétaires de l'ACEF de Québec sont référés par un proche, par un organisme communautaire ou par le réseau de la santé et des services sociaux. Certains d'entre eux nous contactent par le biais d'autres sources d'information comme le Web.

9. NOS SERVICES À LA POPULATION

D'avril 2023 à mars 2024, l'ACEF de Québec a fait un total de **322 interventions** auprès de **530 personnes**.

a. LES INTERVENTIONS BUDGÉTAIRES INDIVIDUELLES



L'intervention budgétaire individuelle a été le service le plus offert par l'ACEF de Québec :

- **194 consultations budgétaires** ont regroupé **267 participants**;
- **89 rencontres de suivi budgétaire** ont été offertes à **105 participants**.

Les consultations budgétaires individuelles visent à aider les usagers à réorganiser leurs finances personnelles lorsqu'ils font face à des difficultés financières ou envisagent de nouveaux projets de vie. Ce service est gratuit et confidentiel.

En vue des consultations, qui prennent la forme de rencontres par Teams ou en personne, les intervenants budgétaires de l'ACEF de Québec établissent un premier contact, par courriel ou par téléphone, afin d'évaluer les besoins et les attentes de l'utilisateur. Si les services qu'offre l'ACEF de Québec répondent aux besoins, une rencontre est alors programmée.

Afin d'établir un diagnostic de la situation financière de l'utilisateur et d'identifier des pistes de solution, un portrait budgétaire est tracé. Par la suite, l'intervenant effectue des propositions et des recommandations pour aider l'utilisateur à gérer sa situation selon ses objectifs et ses obligations. Au besoin, des suivis budgétaires ont lieu. En plus d'offrir écoute et connaissances, les intervenants budgétaires de l'ACEF de Québec orientent l'utilisateur vers des ressources spécialisées, lorsqu'une expertise particulière est nécessaire.

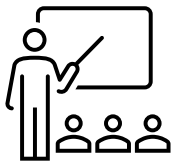
Il peut ainsi être référé à l'Office de la protection du consommateur, aux syndicats autorisés en insolvabilité, aux services d'hébergement ou autres.

En 2023-2024, l'impact croissant du coût de la vie sur les budgets des ménages a été observé. Les intervenants budgétaires de l'ACEF de Québec ont constaté qu'une part de plus en plus importante du budget des personnes qui viennent en consultation est consacré aux dépenses essentielles comme le logement et l'alimentation.

Un changement de situation telle qu'une séparation, une maladie ou une perte d'emploi, exacerbe les difficultés existantes ou conduit au surendettement. L'endettement et les événements inattendus ont ainsi été cités par 78% des usagers.

L'ACEF de Québec a l'intention d'élargir ses activités de prévention au cours des prochaines années afin d'atteindre un plus grand nombre de consommateurs et de réduire ainsi les difficultés budgétaires rencontrées par les ménages que nous desservons.

b. L'ÉDUCATION FINANCIÈRE



L'ACEF de Québec propose des services d'éducation financière. Son équipe

a ainsi offert :

- **21 ateliers** portant sur le budget, le crédit et l'endettement qui ont regroupé **123 participants**;
- **4 sessions de cours** sur le budget ayant rassemblé **13 personnes**.

Nous répondons aux demandes de différentes organisations en offrant des ateliers de groupe sur les finances personnelles. Ces ateliers sont disponibles en personne ou à partir de l'outil de visioconférence Teams.

Ces ateliers ont été présentés aux usagers d'organismes partenaires qui travaillent avec une clientèle vulnérable. Les thèmes de ces ateliers couvrent des notions de base en gestion des finances personnelles. Le budget, le crédit, les ressources disponibles, etc. Selon le temps alloué, le profil de la clientèle et les attentes, l'atelier est modulé pour répondre aux besoins.

Les thèmes abordés en 2023-2024 ont été les suivants:

Budget et consommation

- Le budget
- Les revenus et les dépenses
- L'épargne
- La consommation
- La surconsommation

Crédit et endettement

- Le crédit et ses utilisations
- L'endettement et ses solutions

En plus des ateliers, l'ACEF de Québec propose des sessions de cours sur le budget. Offertes en plusieurs périodes, ces sessions consistent à faire un budget à partir d'un cahier budgétaire remis aux personnes qui y assistent.

c. LE FONDS D'ENTRAIDE DESJARDINS



Par le biais du Fonds d'entraide de Desjardins, l'ACEF de Québec a accordé **14 prêts** à des personnes éprouvant des difficultés financières pour un total de **18 833.81\$**.

Grâce à ce fonds de Desjardins, l'ACEF de Québec propose aux personnes qui éprouvent des difficultés financières :

- une consultation budgétaire gratuite qui les aidera à mieux planifier et gérer leur budget personnel ainsi qu'à identifier des solutions pour faire face aux difficultés rencontrées;
- un prêt de dépannage, d'un montant maximal de 1 500\$, visant à couvrir une dépense urgente et liée à un besoin essentiel.

Ce service vise à soutenir les individus éprouvant des difficultés financières ou faisant face à des dépenses ponctuelles urgentes lorsqu'il n'existe pas d'autre ressource pour répondre à leur besoin. La consultation budgétaire et le prêt de dépannage visent à freiner l'endettement et le recours à des entreprises qui prêtent à des conditions abusives. Au cours de la démarche, des conseils et des outils sont fournis à l'individu pour l'aider à mieux gérer son budget et identifier les solutions à ses difficultés financières.

Nous tenons à remercier les représentants de Desjardins et de ses caisses qui offrent des prêts à nos usagers par le biais du Fonds d'entraide Desjardins :

- Caisse d'économie solidaire Desjardins
- Caisse Desjardins de Beauport
- Caisse Desjardins de Cap-Rouge- Saint-Augustin
- Caisse Desjardins de Charlesbourg
- Caisse Desjardins de l'île d'Orléans
- Caisse Desjardins de l'Université Laval
- Caisse Desjardins de La-Côte-de-Beaupré
- Caisse Desjardins de Limoilou
- Caisse Desjardins de Québec
- Caisse Desjardins de Sainte-Foy
- Caisse Desjardins de Sillery-Saint-Louis-de-France
- Caisse Desjardins de Wendake
- Caisse Desjardins des Chutes Montmorency
- Caisse Desjardins des Rivières de Québec
- Caisse Desjardins du Plateau Montcalm
- Caisse populaire Desjardins du Piémont Laurentien
- Caisse Desjardins du personnel municipal Québec
- Caisse Desjardins de l'Ouest de Portneuf
- Caisse populaire Desjardins de Saint-Raymond- Sainte-Catherine
- Caisse Desjardins du Centre de Portneuf

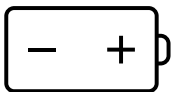
d. LES ENTENTES DE PAIEMENT AVEC HYDRO-QUÉBEC :



En 2023-2024, **8 ententes de paiement** personnalisées ont été conclues par l'ACEF de Québec entre Hydro-Québec et des usagers.

Lorsqu'ils n'arrivent plus à payer leur facture d'électricité, les personnes issues de ménages à modeste ou faible revenu peuvent demander à un intervenant budgétaire de l'ACEF de Québec de les représenter pour négocier avec Hydro-Québec. L'intervenant tente alors d'obtenir une entente de paiement qui respecte les contraintes budgétaires de cette personne.

e. NOS ACTIONS AUPRÈS DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE



Durant l'année 2023-2024, l'ACEF de Québec est intervenue devant la Régie de l'énergie pour défendre les intérêts des consommateurs. L'analyste externe, Jean-François Blain a représenté l'ACEF de Québec, appuyé par Me Hélène Sicard et Me Serena Trifiro, avocates. Les dossiers réglés cette année étaient les suivants :

➤ Dossier 4213-2022

Demandeur : Énergir proposait à la Régie de l'énergie différentes modifications urgentes à la Méthode d'évaluation de la rentabilité des petits bâtiments.

Notre position : L'ACEF de Québec n'était pas d'accord avec le fait que la demande était urgente et affirmait qu'une étude plus approfondie du dossier était nécessaire, plusieurs dossiers présentés à la Régie à ce sujet étant toujours en cours. L'ACEF de Québec soutenait aussi qu'il avait été démontré que certaines des demandes d'Énergir, si elles

étaient appliquées, occasionneraient un surcoût de 600 millions \$/an à tous les clients d'Énergir (estimation conservatrice).

Décision : La Régie a donné raison à l'ACEF de Québec et aux autres intervenants en rejetant la demande d'Énergir et en remboursant les frais encourus.

➤ **Dossier 4210-2022**

Demandeur : Hydro-Québec demandait l'approbation par la Régie de son plan d'approvisionnement 2023-2032.

Notre position : L'ACEF de Québec considérait qu'Hydro-Québec sous-estimait les facteurs qui influenceraient la demande d'électricité au cours des prochaines années. Cela occasionnerait des risques qui seraient probablement assumés en totalité par des hausses de coûts pour les clients d'Hydro-Québec. L'ACEF de Québec notait aussi que cette sous-estimation de certains risques était due au fait qu'Hydro-Québec basait son plan d'approvisionnement sur les perspectives de développement économique du Gouvernement du Québec, qui sont hypothétiques, alors qu'avant Hydro-Québec avait toujours fait ses plans d'approvisionnements en fonction de la croissance des ventes régulières. L'ACEF de Québec constatait, finalement, que plusieurs programmes offerts par Hydro-Québec dans le secteur résidentiel risquaient de ne pas bénéficier aux locataires et aux ménages à faibles revenus. En plus d'assumer une hausse des coûts relative aux risques, ces derniers se retrouveraient à assumer une hausse de coûts causée par des programmes dont ils ne pourraient dans les faits pas profiter.

Décision : La Régie a donné raison à Hydro-Québec sur tout sauf un élément du plan d'approvisionnement proposé. La Régie peut cependant ordonner à Hydro-Québec « de payer en tout ou en partie des frais aux personnes dont elle juge la participation utile à ses délibérations » ; ce qu'elle a fait dans ce dossier.

➤ **Dossiers 4211-2022 et 4243-2023**

Demandeur : Ces dossiers sont en fait des dossiers où la Régie devait déterminer son taux d'indexation du tarif L (pour les grands industriels) d'Hydro-Québec et sollicitait plusieurs associations de la société civile pour s'exprimer sur le sujet, en échange de rembourser les frais admissibles.

Notre position : L'ACEF de Québec a répété ce qu'elle soutenait les années précédentes (4174-2021, 4134-2020), soit que le tarif L n'a plus besoin de rester inférieur aux autres tarifs, en se fiant à l'esprit et la lettre de la Loi sur Hydro-Québec.

Décision : La Régie n'a pas retenu nos arguments ni ceux des autres intervenants.

➤ **Dossier 4008-2017**

Demandeur : Ce dossier démarré en 2017 par Énergir (qui s'appelait alors encore Gaz Métro) demandait diverses mesures pour favoriser la vente de gaz naturel renouvelable, ainsi que la révision de certains règlements pouvant occasionner des frais à Énergir.

Notre position : L'ACEF de Québec dans ce dossier a fait plusieurs demandes d'informations à Énergir pour étayer ses demandes, constatant que ces demandes donnaient à Énergir une grande latitude pour faire des augmentations de prix. Sous le couvert d'une transition environnementale, Énergir se retrouvait surtout à profiter de la situation : soit une surévaluation lui permettrait de profiter des petits fournisseurs de gaz naturel renouvelable (agriculteurs, municipalités, etc.) et d'augmenter son profit, soit une sous-évaluation lui permettrait d'augmenter ses prix et de les refiler aux consommateurs. L'ACEF de Québec s'est retiré du dossier en réitérant ses positions et en recevant un remboursement pour ses frais.

Décision : La Régie a finalement accepté une demande de suspension du dossier par Énergir en attente du projet de loi 69 « pour moderniser les lois entourant l'énergie ».

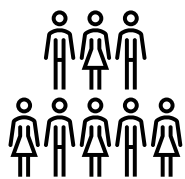
L'ACEF de Québec tient à souligner l'engagement essentiel de Me Sicard, Me Trifiro et M. Blain et à les remercier d'avoir aussi bien porté sa mission ainsi que l'intérêt et les droits des consommateurs du Québec auprès de la Régie de l'énergie.

f. NOS IMPLICATIONS POUR LA DÉFENSE DES DROITS DES CONSOMMATEURS



- *Soirée d'information sur les impacts sociaux des hausses de loyer et du manque de logements*, organisée par plusieurs groupes communautaires dont le Bureau d'animation et information logement du Québec métropolitain (BAIL Québec Métro), 18 avril 2023.
- Manifestation *Jour de la terre : droit à un environnement sain*, organisée par plusieurs groupes communautaires, 23 avril 2023.
- Manifestation *Pour le logement social*, organisée par le BAIL Québec Métro, 24 avril 2023.
- Manifestation *Pour un Québec sans pauvreté*, organisée par le Collectif pour un Québec sans pauvreté, 23 avril 2023.
- Manifestation *Contre le projet de Loi 31 : s'attaquer à la cession de bail*, organisée par le Regroupement des comités de logement et d'aide aux locataires du Québec (RCLALQ) et le BAIL Québec Métro, 22 juin 2023.
- Manifestation *Contre le projet de Loi 31 : Demande d'un plan d'investissement pour la construction de logements sociaux*, organisée par le BAIL Québec Métro et le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU), 20 septembre 2023.
- Manifestation *Lutte contre la pauvreté*, organisée par le Regroupement d'éducation populaire en action communautaire, région de Québec, 17 octobre 2023.
- Manifestation *La vie coûte cher : ciblons la réforme de l'assurance-emploi* organisée par Action Chômage, 29 novembre 2023.

10. NOS ALLIÉS

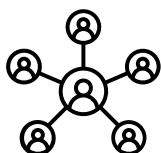


Pour réaliser sa mission, l'ACEF de Québec est soutenue financièrement par les organismes suivants : [Centraide Québec et Chaudière-Appalaches](#); [Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales \(SACAIS\)](#); [Desjardins](#); [Hydro-Québec](#); [Office de la protection du consommateur](#); [Autorité des marchés financiers](#); [Fondation Québec philanthrope](#).

Le [Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux \(CIUSS\) de la Capitale-Nationale](#) soutient de façon important nos activités et nos services. Il fournit gratuitement des locaux, une ligne téléphonique et d'autres services.

La [Régie de l'énergie](#) accorde à l'ACEF de Québec une compensation financière pour sa participation à l'analyse de dossiers et rembourse les principaux frais de notre participation active aux audiences concernant les hausses tarifaires et autres sujets concernant la fourniture du service d'approvisionnement en électricité et en gaz naturel.

11. NOTRE RÉSEAU



Le réseau de partenaires et de collaborateurs de l'ACEF de Québec comprend quatre niveaux :

- **Le niveau local**

Les citoyens qui font appel à nous ou qui nous appuient en devenant membres.

- **Le niveau institutionnel**

Les écoles, les centres de services scolaires, les Centres de santé et de services sociaux, les organismes rattachés au gouvernement provincial.

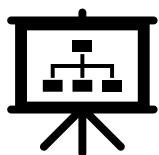
- **Le niveau communautaire**

Les groupes de défense et de service tels que ceux dédiés aux bénéficiaires de l'aide sociale, aux personnes au chômage, les groupes d'entraide faisant appel à nos services de consultation budgétaire.

- **Le niveau national**

Les instances gouvernementales avec lesquelles nous collaborons et les regroupements communautaires nationaux avec lesquels nous menons des activités de promotion et de défense des droits des consommateurs.

12.NOS ADHÉSIONS À DES ORGANISMES



- [Coalition des associations de consommateurs \(CACQ\)](#)

La *Coalition des associations de consommateurs du Québec* (CACQ) est un regroupement provincial d'associations de consommateurs qui s'unissent autour d'une mission et des objectifs communs et qui font alliance pour défendre des intérêts communs. Elle a été fondée en 1992 dans le but principal de défendre le financement des associations de consommateurs.

- [Coopérative de développement régional du Québec](#)

Depuis plus de 40 ans, la Coopérative de développement régional du Québec (CDRQ) accompagne, soutient et conseille les entreprises collectives québécoises, coopératives et OBNL, de l'étape du démarrage jusqu'aux différentes phases de croissance, et même lorsqu'un redressement s'impose.

- [Regroupement des organismes communautaires de la région 03](#)

La mission du ROC 03 se définit à travers les buts et objectifs qui suivent :

- Regrouper les organismes et les groupes communautaires autonomes et bénévoles de la région 03 (Québec, Charlevoix et Portneuf);
- Défendre et promouvoir le développement et les intérêts des organismes et des groupes communautaires autonomes, populaires et bénévoles et des populations qu'ils desservent;
- Favoriser la collaboration, l'échange, la concertation entre ses membres ainsi que le développement d'une analyse sociale, politique, économique et solidaire;
- Représenter ses membres auprès de la population en général et des instances gouvernementales;

- Favoriser et soutenir la mobilisation, l'organisation, le développement et la consolidation du mouvement communautaire autonome, populaire et bénévole dans la région et appuyer les initiatives en ce sens;
 - Faire connaître la nécessité de l'intervention communautaire autonome, ainsi que d'une politique de respect et de soutien de cette intervention;
 - Et ce, à des fins purement sociales et communautaires, sans intention pécuniaire pour ses membres.
- **Vigilance OGM**

Vigilance OGM est un organisme à but non lucratif (OBNL), qui forme un réseau regroupant des groupes et des individus de divers horizons (agriculture, environnement, consommateurs, citoyens) préoccupés par ce que l'on met quotidiennement dans notre assiette et par l'impact des modes de production des cultures génétiquement modifiées (GM) - et de leurs pesticides associés - sur la santé humaine et environnementale.

13. NOS PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT



Au cours des trois prochaines années et à partir du travail de planification stratégique effectué par le conseil d'administration, l'équipe de l'ACEF de Québec mettra en œuvre un plan d'action visant à mener l'organisation à son plein potentiel. Chaque membre de l'équipe ou partie prenante de l'ACEF de Québec aura ainsi la même vision des étapes et du temps de réalisation qui y est alloué et chacun pourra évaluer leur atteinte.

L'équipe, qui sera consolidée par l'embauche de nouveaux intervenants, se penchera sur une offre de service, complète et accessible, permettant à l'ACEF de Québec de s'affirmer comme une référence incontournable en matière d'éducation financière et un leader en défense des droits des consommateurs. Elle réorganisera également son déploiement dans Portneuf. Les membres seront tenus régulièrement informés et mobilisés autour d'enjeux communs tandis que le milieu dans lequel l'ACEF de Québec évolue sera consulté pour mieux cerner la réalité et les besoins de ses usagers. En matière de gouvernance, les politiques et les pratiques seront révisées et développées afin d'assurer la conformité de nos obligations.

**Merci à tous ceux et celles
qui appuient notre mission
d'éducation financière et
de défense des droits
collectifs.**